L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 15 FEVRIER 1887.

NÉCROLOGIE.—Hier un cortège nombreux, où l'on remarquait l'élite des populations créole, américaine, française, accompagnait à sa dernière demeure les restes de M. Louis Nemours Baquié, mort dans sa trente-neuvième année, et appartenant à l'une des familles les plus considérées de la Louisiane.

M. Nemours Baquié, qui a succombé à une longue et fort douloureuse maladie, souffrite avec un courage, une résignation stoïques, ne laisse pas le deuil seulement au foyer de la famille: sa mort cause aussi des regrets sincères et profonds à tous ceux qui l'ont connu et auxquels il s'était rendu cher par sa nature excellente, toute sympathique.

A tous les siens nous adressons nos respectueux compliments de condoléance.

Théâtre de l'Opéra.

BÉNÉFICE DE MLLE ROSINE WEYNS.

Encore trois semaines environ et l'Opéra fermera ses portes. Autrefois on trouvait trop courte ici une campagne annuelle de six mois; aujourd'hui c'est à grand peine que le public peut suffire à une saison de quatre mois. Néanmoins celle qui va se clore, a été relativement bien suivie, et on peut le dire, sans crainte de rencontrer un contradicteur, bonne partie de la vogue obtenue doit être attribuée à Mlle Weyns. L'artiste, si nous nous reportons à la combinaison première, celle où figurait Mlle Caylus—c'est le nom, croyons-nous—l'artiste, disons-nous, avait été engagée, surtout en vue de l'opéra-comique; c'était, avant tout, dans ce répertoire qu'il fallait compter sur elle.

Eh bien, il faut l'avouer, nous ne connaissons point Mlle Caylus n'en pouvons parler, mais la venue de Mlle Weyns, qui nous était également inconnue, a, tout d'abord, causé pleine satisfaction, après avoir donné quelques inquiétudes avant le lever du rideau.

Oui, inquiétudes vite dissipées. Débutant dans des conditions défavorables, devant nombre de personnes chez lesquelles il y avait sans doute un peu de parti pris d'opposition, elle a promptement eu raison de ce mauvais vouloir; dès cette soirée de présentation, la glace était rompue; public et artiste étaient déjà dans les meilleurs termes.

Depuis, les choses n'ont fait qu'aller en s'améliorant; les individus de parti pris ont consenti à ce désarmement dont il est tant parlé maintenant en Europe: et de réunite en réunite Mlle Weyns en est venue à conquérir une faveur qu'il n'a rien à envier à celle dont ont joui ses devancières. Ces victoires ont été gagnées sur le terrain de l'opérette, de l'opéra-comique, même de l'opéra: et, malgré un travail des plus éprouvants, surmené même quelquefois, jamais Mlle Weyns n'a faibli un seul instant. Toujours elle a marché de front avec le répertoire double et triple que souvent il a fallu mener à bien grande vitesse. Et cela elle s'est montrée aussi dévouée comme pensionnaire, qu'intelligente, multiple comme artiste, sous le double rapport du chant et du jeu.

C'est demain que vient son tour de bénéficiaire et vraiment nous devrions nous en tenir à l'annonce pure et simple du fait. En effet, son nom exerce incontestablement une sérieuse influence sur le public; elle en est aimée très sincèrement, très vivement; l'accueil qu'elle reçoit chaque fois qu'elle paraît en scène, en est preuve indéniable. Cependant, ne fut-ce que comme témoignage de notre sympathie, c'est notre devoir de parler de ce bénéfice et nous prenons plaisir à remplir ce devoir.

Nous nous contenterons, d'ailleurs, de quelques mots; Mlle Weyns n'a pas besoin de notre insistance en pareille circonstance; sa seule individualité suffira largement à réaliser un bénéfice des plus brillants: le grand maximum, sans nul doute.

Elle a choisi pour cette soirée, une reprise heureuse et adroite: le *Cœur et la Main*. Heureuse, parce que l'artiste y réussira entièrement, nous en gardons la conviction; adroite parce que la curiosité est vivement piquée. Il en est tant et tant qui veulent établir un parallèle entre le passé et le présent. Dieu nous garde de déprécier ce passé dont nous aimons, au tout aire, à reconnaître, à rappeler la valeur; nous ajoutons cependant que Mlle Weyns doit être satisfaite de son présent; qu'elle n'a rien à craindre du passé; qu'elle aura sa personnalité dans le rôle de Micaela, qu'elle y sera elle-même, et cela est déjà une promesse excellente.

A demain donc et hâtez-vous de passer au contrôle; ce n'est pas trop tôt.

Ce soir, seconde représentation de *Maritha*.

A l'étude, *Les Contes d'Hoffmann*, opéra comique; l'œuvre posthume d'Offenbach, qui eut tant de retentissement à Paris.

CORRECTION.—Dans le Bulletin Artistique de dimanche, 3ème colonne, alinéa 9, au lieu de: "On sent l'inquiétude et l'effort," lire: "On sent l'inquiétude et l'effort."

CONCERT.—Un Concert Sacré sera donné, le dimanche 27 février, à 8 heures du soir, à l'Eglise St. Jean-Baptiste, pour le bénéfice du "High Altar Memorial Fund." On y entendra M. Maugé et les principaux artistes de sa troupe. Nous reviendrons sur ce sujet.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Grand, très grand succès pour le drame en cinq actes: *Lost in London*, joué par le Star Dramatic Company.

La seconde représentation de cet émouvant ouvrage aura lieu aujourd'hui.

THÉATRE FARANTA.—La troupe Huntley Gilbert a complètement réussi hier dans *Pink Domino* et *Turn him out*. Ce soir, même spectacle.

ESPAGNE.—La *Epoca* s'occupe du projet d'une alliance entre l'Espagne et la France, dont l'*Imparcial* a parlé dernièrement.

La *Epoca* dit à ce propos que, dans l'état actuel de la politique européenne, il convient que l'Espagne ne prenne aucun engagement particulier et qu'elle doit se borner à faire respecter son indépendance.

Le *Correo*, journal ministériel, est convaincu que l'attitude la meilleure en ce moment pour l'Espagne est d'observer la neutralité et de conserver ses bons rapports avec toutes les puissances.

La régente a reçu en audience solennelle le général Cuervo, ministre de Colombie à Londres, chargé d'une mission concernant le conflit entre la Colombie et l'Italie, dans lequel la reine Christine a accepté d'être médiatrice.

UNE MONTRE.—Avec du temps et de la patience, on peut suppléer à tout. Au premier abord, il semble difficile de demander la nuit, sans lumière. Theure à une montre qui n'est ni à répétition, ni à cadran lumineux. On y arrive pourtant. Il faut seulement que la montre soit un remontoir. On remonte la montre à une heure connue, et quand, dans les ténèbres, on veut savoir l'heure, on la remonte. L'heure est donnée par le nombre de dents du remontoir qu'il faut passer jusqu'au cran d'arrêt. On peut apprécier jusqu'aux minutes. Tel est le procédé communiqué incidemment à l'Académie des sciences par un ancien employé de l'Observatoire, retiré aujourd'hui à la Maison Nationale de Charenton, et auquel on a attribué dernièrement, pour des travaux antérieurs, 500 francs à prendre sur le prix Francœur.

COMMERCE DANS DES PORTS.—Pendant l'année 1886, le mouvement commercial dans les ports français du ressort de la préfecture de police a été de 6,439,765 tonnes, soit une augmentation de 783,027 tonnes sur l'année 1885.

C'est la première fois qu'un chiffre aussi considérable est atteint, et cela sans qu'il puisse être attribué à la reprise des affaires ou à des constructions nouvelles. La batterie lutte énergiquement contre les chemins de fer et c'est aux dépens de ces derniers que le trafic fluvial s'est élevé.

Passagers partis pour le Havre, le 12 février, par "La Normandie"

Mme Rynard Arnold, Mme André Le Fraiec, M. Ferrebas, M. J. Oliste, M. Howard Gibbs, Colonel Richards, M. Sam Meyer, M. H. C. Woodrow, Mlle Dieboin, M. Louis Garthe, M. D. S. Fitzgerald, M. L. Bourdonnay, Mlle Sartzer, Mlle A. Swan, M. Saccoccaghi, Mlle Cavaso, M. A. F. Jarmoux, Mme D. M. Tolmon, M. A. Rosenberg, M. E. H. Freund, Mme M. H. White, M. Jos. Berte, M. Nougues, M. et Mme Grangier, M Marchand, M. Jos. Boschi, M. Jose Cuerro Garcia, M. et Mme Isidoro Suares et enfant, Steven Raphael et Francis, Mlle Catherine Muller, Mlle Muller, M. Walter Smith, M. Samuel Jones, M. Jose Bosca, M. Michele Cruce.

Grand Opera House.

Edwin Booth.

Une très flatteuse réception a été faite hier à Edwin Booth par une très brillante salle. A une époque, déjà bien reculée, nous avons eu l'occasion de parler, dans divers journaux, de cette grande personnalité de la scène américaine. En le revoyant hier nous avons retrouvé en lui un artiste vraiment hors de pair, un artiste de composition avant tout, mais ayant aussi de l'élan, de la flamme. L'âge ne lui a rien enlevé de sa profonde intelligence, de sa puissance d'interprétation; rien non plus de cet œil qui s'allume, de ce regard qui est tout un langage, qui jette de vives lueurs sur une situation, sur un dialogue. Le répertoire d'Edwin Booth est varié, sans nul doute: il s'attaque au drame moderne comme il s'attaque à celui de Shakespeare. Néanmoins, et cela a toujours été et reste notre conviction, il ne faudrait pas lui demander de la diversité dans le même rôle. C'est-à-dire, pour être plus clair, qu'il ne faut point s'attendre, une fois un personnage établi, composé par lui, à ce qu'il soit demain autre qu'il n'était montré hier. Non, et en cela, il est de l'école de Bouffé, le grand comédien parisien; dans un genre tout différent, bien entendu.

Chacun de ses effets semble définitivement arrêté, coulé dans un moule: au même moment le même geste, la même intonation, le même jeu de physionomie se reproduiront. Tout cela a été analysé, fixé dans le silence de l'étude profonde, devant une glace peut-être; tout cela est immuable, parce que l'artiste juge qu'il fait ressortir, qu'il est vrai dans son portrait.

Et vrai, en effet, il est presque toujours. Seulement la vérité a aussi ses faces diverses. Trouver, rendre cette diversité, c'est le lot des hommes de génie; se cantonner dans une interprétation belle, mais invariable, c'est le fait des hommes de talent. Edwin Booth doit être rangé parmi ceux-ci.

Son talent est réel; à cette heure nous ne lui connaissons pas de supérieur sur la scène américaine ou anglaise. En l'écoutant on pensait, cela est incontestable, par de très vives émotions; on est forcé de reconnaître qu'on est en face d'une expression de l'art, très élevée, très vivante.

Dans notre prochain Bulletin Artistique nous nous occuperons de cette éminente individualité qui, par malheur, ne peut donner qu'une semaine au Grand Opera House. Aujourd'hui nous nous contentons d'écrire que son succès a été immense, a été légitime, presque tous jours, et qu'il a été rappelé à chaque chute du rideau. Citons la fin du troisième acte: *Bloodhounds, I laugh at you!* celle du quatrième: *My name is Richelieu! I defy thee: behind thee stalks the bloodsman! Heaven, save my country!* et tout le cinquième acte.

Ce soir Edwin Booth paraîtra dans le rôle d'Hamlet, sa plus belle composition peut-être.

THEATRE ST-CHARLES.—Ce soir Mme Fanny Davenport jouera, pour la première fois, son rôle de Fédora. Plus plus pièces de son vaste répertoire. Artiste distinguée que nous vous engageons à suivre, si elle vous est inconnue, et que nous n'avons pas besoin de recommander à ceux qui l'ont vue et connaissent son talent.

Demain, *Lady of Lyons*, l'un de ses triomphes.

L'INDUSTRIE METALLURGIQUE EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Journal de Marseille* que l'industrie métallurgique va reprendre une grande activité. Importantes commandes de l'Etat et des grandes Compagnies vont donner un nouvel essor à l'industrie privée et beaucoup, aussi, du travail à un grand nombre d'ouvriers.

Le ministère de la guerre vient de commander 75,000 obus à la mélinite, représentant une valeur de 7,750,000 fr. Dans la répartition de cette fourniture, la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et la Compagnie des Forges de Terrenoire et Besseges, ont obtenu d'importants marchés de projectiles. De plus, cette dernière compagnie vient de traiter avec la Compagnie des chemins de fer P. L.-M. pour fourniture de 45,000 traverses métalliques, destinées aux lignes de l'Algérie.

Cette Compagnie vient, également, de conclure un important marché de rails pour les chemins de fer de la Colombie.

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE EN FRANCE.—L'*Office* publie un rapport, adressé au ministre de la marine, sur l'industrie sucrière, en 1886.

Voici la partie essentielle de ce document intéressant:

"Si l'on veut bien se souvenir que cette industrie date de trente ans à peine, il est permis de se déclarer satisfait de la situation florissante qu'elle a conquise, malgré la crise qu'elle traverse. En ce qui la concerne, l'administration de la marine a le droit de se enorgueillir, car personne ne saurait méconnaître que c'est elle, à ses soins assidus et à ses sacrifices, au zèle de ses agents de tout ordre, et particulièrement de MM. les commissaires de l'inscription maritime, à l'activité persévérante de ses administrations, au concours fécond des savants qu'elle a associés à son œuvre, que sont dus les brillants résultats que nous constatons.

"Elle a doté notre pays d'une industrie nouvelle, maintenu sur les registres de l'inscription maritime plus de 17,000 hommes et assuré du travail à plus de 20,000 individus.

"Néanmoins, le département ne saurait considérer sa tâche comme achevée. Les victoires remportées sur nos côtes nord et ouest, il reste à les remporter sur nos côtes sud, en Corse, en Algérie et en Tunisie."

LE TÉLÉPHONE.—On vient de distribuer aux députés le projet de loi relatif à l'organisation et à l'exploitation des réseaux téléphoniques en France.

Les dispositions essentielles de ce projet sont, des aujourd'hui, intéressantes à connaître:

Une Société fermière s'engage à fournir un capital (actions et obligations) de 100 millions pour le rachat des réseaux existants et la construction de tous ceux dont l'utilité sera reconnue. L'Etat est constitué immédiatement propriétaire de tous les réseaux construits et à construire, c'est-à-dire que tous les capitaux de la Société deviennent la propriété de l'Etat dès le jour de leur affectation à l'entreprise.

En échange, la Société fermière demande le droit d'exploiter les réseaux pendant une durée de trente-cinq ans. Elle amortit son capital au profit de l'Etat avant tout prélèvement, et lui attribue, en outre, 15 0/0 dans les bénéfices.

Il n'est sollicité de l'Etat, ni subvention, ni garantie d'aucune sorte, malgré le chiffre élevé des capitaux engagés.

Les lignes extérieures seront exclusivement établies par les soins des agents du service télégraphique, à l'aide du matériel contrôlé par l'Etat. Tous les agents désignés par le ministre des postes et télégraphes auront le droit de se présenter, à toute heure, dans les bureaux centraux de la Société, et pourront exercer une surveillance permanente sur toutes les opérations.

Le directeur et les membres du conseil d'administration de la Société doivent être de la nationalité française, ainsi que les agents de tout ordre employés par elle. Le personnel affecté aux transmissions sera soumis au serment professionnel et devra être agréé par le ministre, lequel pourra exiger l'application de mesures disciplinaires, y compris la révocation.

Les tarifs d'abonnement seront réduits dans une proportion sensible dès le début de l'entreprise. Ils seront abaissés dans l'avenir proportionnellement aux résultats de l'exploitation. Des modérations de tarifs seront, en outre, stipulées au profit des services de l'Etat, des départements et des communes.

Enfin, l'Etat se réserve, à des conditions nettement définies, sans aucun aléa, la faculté de racheter la concession en tout temps, après l'expiration de la quinzième année.

SOYONS INDULGENTS.—Soyons indulgents, ô confrères, les uns envers les autres, pour nos improvisations de chaque jour. Il peut nous arriver d'avoir des distractions comme les deux que voici.

La première dans une chronique littéraire:

"N'écoutant que son caractère, il est demeuré sourd à la tentation!....."

La deuxième dans un article de haute politique:

"Quand une éventualité se dessine avec la précision et les proportions que prend celle de la prochaine guerre, il n'est que temps, grandement temps de l'envisager dans le blanc des yeux."

"Le blanc des yeux d'une éventualité;" dans l'idée du journal belliqueux auteur de cette métaphore hardie, il faut sans doute entendre par là des points noirs!.....

Frascillon a déjà produit *Franc-Chignon*.

On signale, sous cette étiquette, une parodie en trois..... nattes de la spirituelle comédie de M. Dumas. C'est au théâtre du Palais-Royal que *Franc-Chignon* sera joué.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1887.—Indications—Pour la Louisiane: pluies locales suivies de beau temps; température basse, vents variables, généralement du nord.

Température du 14 février 1887.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.
No 124 rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	64	18
Midi	77	25
3 P. M.	77	25
6 P. M.	69	20

Nlle-Orléans, 14 février 1887—2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	33	Nashville, Tenn	43
Augusta, Ga	43	Pittsburg, Pa	39
Savannah, Ga	52	Cairo, Ill	46
Mobile, Ala	60	Davenport, Iowa	36
Montgomery, Ala	51	Dubuque, Iowa	36
Vicksburg, Miss	71	Keokuk, Iowa	41
Galveston, Tex	69	La Crosse, Wis	36
Indianola, Tex	—	St-Louis, Mo	50
Shreveport, La	59	St-Paul, Minn	36
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	40
Chattanooga, Tenn	37	Omaha, Neb	35
Cincinnati, O	37	Yankton, D. T	24
Louisville, Ky	40	Key West, Fla	76
Memphis, Tenn	46	Nlle-Orléans, La	69

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Naissances.
Mme Joseph Naselitet, une fille.
Mme Joseph Gibbs, un garçon.
Mme John Saacks, une fille.

Décès.
Mme Vve Moda, 78 ans, 340 rue Quartier.
François Magué, 54 ans, rue St-Louis, près Dauphine.
Bernard Julius Huberwald, 58 ans, 475 rue Jean Pulssegur, 39 ans, Esplanade et Bayou St-Jean.
W. E. Grundy, 25 ans, rue Troisième.
Sampson Michel, 3 mois et 24 jours, Marais et Union.
E. L. Erkstine, 56 ans, Hôtel Dieu.
Rose Kelly, 78 ans, 340 rue Quartier.

Décès de la semaine.—Il est mort, pendant la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 103 personnes, dont 18 de la phthisie pulmonaire, 3 de fièvres diverses, 1 de la diphtérie, 5 de la maladie de coeur, 6 de la maladie de Bright.

Age.—Au dessous d'un an, 16; de 1 à 2 ans, 4; de 2 à 5 ans, 5; de 5 à 10 ans, 0; de 10 à 15 ans, 1; de 15 à 20 ans, 1; de 20 à 25 ans, 5; de 25 à 30 ans, 9; de 30 à 40 ans 15; de 40 à 50 ans, 16; de 50 à 60 ans, 14; de 60 à 70 ans, 7; de 70 à 80 ans, 9; de 80 à 90 ans, 2; de 90 à 100 ans, 0; 100 ans et au dessus, 0.

Nativités.—Anglais, 4; Français, 6; Allemands, 13; Irlandais, 4; Italiens, 2; Louisianais, 55; Américains (autres que Louisianais), 19; Espagnols, 2.

Il est mort 59 personnes du sexe masculin, et 43 du sexe féminin.

Il y a eu 13 décès à l'hôpital de charité.

Les coroners ont délivré 17 certificats de décès.

Proportion des décès (sur la base de 1,000 par an) dans la semaine, 20.03; blancs, 24.47 couleur, 22.01.

Ventes inscrites aux bureaux de l'auxiliateur des aliénations:

Vve John Stein à John F. Peters: 1. Un terrain dans le quatrième district, dans l'îlet borné par les rues Harmonie, Plaisance, Laurel et Constance; 2. un terrain dans le dite district, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Plaisance, Annonciation et Toledano, $2250.

L. A. Durier à J. Van Horn, quatre îlets dans l'îlet borné par la Levée, les rues Soniat, Robert et Front, $50,000.

Cour de District des Etats-Unis.—Thos. P. Leathers contre Jas. Hamilton.—Si la somme de $800 accordée par le jury est payée par la partie intéressée, une nouvelle audition de cause sera accordée d'ici à 10 jours.

Leon Bernheim et Bouer contre A. Plossai et H. Plossai et frères.—Nouvelle audition de cause refusée.

Cour suprême.—Juge Bermudez.—New Orleans Elevated R. R. Co contre le Maire et le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans.—Appel a deux jugements, l'un annulant en partie certaine injonction, l'autre déclarant les poursuites non fondées — Confirmation de ces jugements.

La Ville contre H. Schonhausen—Le défendeur fait appel d'un jugement par lequel il est condamné à payer $1,000 dûs par lui pour licences impayées.—Refus d'appel.

Juge Poché.

L'Etat de la Louisiane contre Lévy Adams—Confirmation du jugement.

Lamarque M. Thibodaux contre Thomas L. Winder—Appel refusé.

Jack Hite contre Himel et Tailleir—Appel refusé.

L'Etat contre J. Mack Smith et autres.—Refus d'appel.

Juge Todd.

L'Etat contre Emile Harris, et l'Etat ex rel. l'avocat général contre John B. Budd, shérif.—Jugements confirmés.

Juge Fenner.

L'Etat contre J. et H. Hanks; l'Etat contre George Morgan; Jean M. Lee contre Antoinette et Claudes Lapeyrolerie.—Confirmation des trois jugements.

L'Etat contre Henry A. Bayle.—Refus d'une nouvelle audition de cause.

Félix Bourgeois contre Euphrosine Planche.—Appel au jugement de la cour de district de la paroisse Lafourche.

Confirmation du jugement annulant le proces.

Juge Watkins.

Charles Reed contre ses créanciers du jugement et amendement.—Refus de nouvelle audition de cause.

Pasteur contre Lewis & Lynd—Refus d'une nouvelle audition de cause.

Cour Civile de District.—Juge Tissot.

Ordre de vente après les délais ordinaires, des propriétés mentionnées dans le procès-verbal de l'interdiction de Alfred Gauthier. Albert Paul est chargé de la vente.

Nouveaux Procès.

G. Falk & frères contre H. Ricard—Procès pour $331 90.

Mark A. Diamond contre Amelia Diamond—Procès au sujet d'un partage.

Les successions de Charles Louvarte, Mme Guillaine Maillhat, John Puissegur et Soldelle Dubuclet, Vve F. Parent, sont ouvertes.

Louis Goldstein demande l'émancipation.

Vve Gustave Pothoff contre Wm. Pothoff—Procès au sujet d'un partage.

New Orleans Seamen's Friends Society contre Vve Catherine Kelly—Procès pour $490.

Cour d'appel.—Juge McGloin.—R. S. Day syndic, défendeur, contre Mme Henrietta Davidson, Leeds & Cie, intervenants demandeurs.—Confirmation du jugement.

Samuel Levy contre Louis Goldstein & Fils.—Jugement renversé.

James Keyserly contre Thos Pickles.—Appel accordé.

J. H. Hecklinger contre Louis Schwartz—Appel refusé.

E. C. Lyles contre John T. Gibbons.—Charles E. Buck est appelé à donner son avis aux juges qui ne parviennent pas à s'entendre

Gords et Widom contre P. H. Fremau. E. D. Sander, dont on a sollicité l'avis, s'accorde avec le juge McGloin et réserve son jugement.

Marie Scherlette contre E. H. Curtus—Frank Machinard est appelé à donner son avis.

Juge Kelley.

S. J. S. Rivers contre J. H. Lynch—Appel refusé.

Les héritiers de J. Pavey Wilers contre J. W. Corew et autres—Confirmation du jugement.

Hoey & O'Connor contre Wm H. Finnett—Jugement renversé en faveur du demandeur.

Henry Durel contre A. Durieu—Confirmation du jugement.

Cour Criminelle de District.
—Section A.—

Thomas Blunt, accusé de léger vol, Julius Sherck et K. J. Kremble, accusés d'abus de confiance, se sont déclarés innocents.

Jehnson Hopkins, simple attaque, 1 mois de prison.

—Section B.—

Henry Addy, John Coates Stobewall Whittaker, accusés du meurtre de Harold Carter se sont déclarés innocents, ainsi que Daniel Miller, accusé de voies de fait et Wm Hines, du même délit.

Marie David, accusé de simple attaque et John Friedman, de léger vol se sont déclarés coupables.

Geo G. Adams, abus de confiance, cessation des poursuites.

Wm Fitzsimmons et James Stewart, tentative de meurtre, ordonnance de non lieu.

Cour du recorder Davey.—Mme John Adams, voies de fait, renvoyée devant la Cour Criminelle sous caution de $250.

Cour du recorder Burthe.—Joseph Petry, tentative de meurtre, $500 de caution.

Herman Williams, accusé de recel, $25 on 30 jours pour allures suspectes.

Le juge Voorhies.—Le juge Voorhies est entré hier en fonctions. La division E de la Cour Civile de District présentait un aspect animé et une foule sympathique s'était assemblée dans la salle de la cour semblant prendre intérêt à assister à la première session de la Cour, sous la présidence du nouveau juge.

La Loi du Dimanche.—La loi du dimanche a été pour ainsi dire complètement observée dimanche dernier. Samedi soir, à minuit, tous les magasins ne faisant point exception à cette loi ont fermé, et rouvert, pour la plupart, dimanche à minuit.

Les propriétaires des Casinos de la rue Royale s'étaient munis de licences de restaurateurs, qui leur ont permis de laisser leurs établissements ouverts.

Les restaurants se sont, abtant du moins comme on a pu s'en assurer, conformés à la loi en ne servant que du vin, des eaux minérales et du soda. Les noms de quelques commerçants qui ont violé la loi seront présentés à l'avocat de district, qui instruira des poursuites contre les délinquants.

Le maire a annoncé son intention de défendre dans les cercles privés la vente des liqueurs, afin qu'il n'existe pas dans la ville, sous cette dénomination de cercles privés, des établissements où chacun des membres, munis d'une clef, se rendraient le dimanche, violant ainsi la loi tout à leur aise.

Il paraît que cette semaine on demandera à la Cour Civile de District d'émettre une injonction par laquelle on appliquerait la loi aux abattoirs et aux compagnies de gaz et d'éclairage électrique.

Ecrasé.—Un nommé Charles Mendoza, âgé de 21 ans et natif de la Nouvelle Orléans, a été écrasé dimanche matin, près de Mobile, sous les roues d'un train de marchandises de la ligne de Louisville-Nashville.

Le corps a été transporté chez M. Frauz, entrepreneur de pompes funèbres.

Contrefacteur.—On vient de découvrir une nouvelle manière de contrefaire les billets de banque, employée par un Italien du nom de Domenico Legari, qui a été arrêté par l'agent Pat Looby.

Cet individu transformait les billets de $1 en billets de $50 en ajoutant une *a* au mot *dollar* partout où il se trouve, et en collant le numéro 50 sur chacun des chiffres indiquant la valeur des billets.

Legari, ayant acheté, le 24 janvier dernier, à M. T. Dupin, épicier, rue Decatur, No 327, un lot d'épicerie assez considérable, lui donna en paiement un de ces billets qu'il n'accepta qu'après un minutieux examen. Il ne découvrit point la fraude, mais, poursuivi par de violents soupçons, il soumit le billet à l'examen d'un employé du gouvernement, qui découvrit l'ingénieux moyen employé par Legari.

Ce dernier a été amené devant le commissaire des Etats-Unis et envoyé en prison, à défaut d'un cautionnement de $2500.

Nouvelle audition de cause.

La cour suprême vient d'accorder une nouvelle audition de cause à Richard Estoup, reconnu coupable par la cour criminelle du meurtre de Thomas Herliby.

La cour suprême a rendu cette décision parce que le juge de la cour criminelle n'avait point tenu compte de l'objection faite par l'accusé à l'audition du témoignage d'un nommé King, beaufrère du défunt, qui a déclaré à la cour avoir entendu Herlihy, dix minutes avant sa mort et à 70 mètres de l'endroit du meurtre lui dire qu'il avait été blessé par Estoup.

Le juge Todd a annoncé que la déclaration d'un blessé [qui est mort plus tard des suites de ses blessures] 10 minutes après avoir été blessé et à 70 yardes du lieu du meurtre ou de la rixe, déclaration par laquelle il accuse le prévenu de l'avoir blessé, ne peut être admise à la charge de l'accusé.

Incendies.—Dimanche soir, à 11 heures, les pompiers, appelés par une alarme donnée à la boîte No. 132, se sont rendus rue Poydras, entre Camp et St. Charles, et ont éteint, après que les flammes eurent causé pour $100 de dégâts à l'immeuble, un incendie qui s'était déclaré au No. 157 de la rue Poydras appartenant à J. Broes et occupé par M. Thos. Pye, photographe, dont le matériel a été complètement détruit. Les pertes sont couvertes par les assurances.

Hier matin, à 1 heure 30, un commencement d'incendie qui s'était déclaré sous l'escalier d'un immeuble de la rue St Denis, près de la rue Deuxième, appartenant à M. Short et occupé par plusieurs familles de couleur, a causé pour $5 de dommages.

Tentative de suicide.—Dimanche entre 4 et 5 heures du soir, un nommé Nicholas Cheri a tenté de se suicider chez lui, rue Conti, près Robertson, en avalant une dose de laudanum. Il a reçu les soins du Dr Barrère qui après lui avoir administré les antidotes nécessaires la déclare hors de danger. Cette tentative est attribuée à des chagrins de familles.

Rixe—Dimanche soir à 6 h. 30, trois Italiens ivres, nommés respectivement Giovanni Barbara, Dominikasta et Joseph Pietri se sont battus en face le No 24 de la rue quartier.

Le second a été frappé par Barbara d'un coup de rasoir dans la poitrine.

Barbara a pris la fuite et les agents ont arrêté Pietri comme complice.

Paragraphes.—Le Mississippi monte rapidement depuis quelque jours et il a en fait de 5 pieds 5 pouces que son niveau n'atteigne la marque des hautes eaux.

Il charrie en ce moment des arbres énormes que les bateaux-ferrys ont grand peine à éviter dans leurs traversées d'une rive à l'autre.

ROYAL
BAKING POWDER
Absolument pur.
L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'une vitalité non empêchée bien plus économique que celle des poudres ordinaires, et elle chasse de même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun ou de phosphates.
Vendues seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall street, New York.
En gros par SMITH BIRN & CO.
SCHMIDT & ZIEGLER.
12oct. 86—1 an mar lieu. sam.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Inlet.
2 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
6 Coin des rues Toledano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Toledan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Celiste.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan.
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Collége et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
24 Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et la Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leverline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Rente française.

Paris, 14 fév.—Le trois pour cent est coté à 77 francs 15 centimes.

L'Allemagne et la Russie.

Paris, 14 fév.—Une dépêche de St. Pétersbourg annonce que le général Von Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne en Russie, a récemment interrogé le Czar, afin de savoir si celui-ci resterait neutre au cas où une guerre éclaterait entre la France et l'Allemagne.

Le Czar a refusé de s'engager à ce sujet.

Le Journal des Débats.

Paris, 14 fév.—Le Journal des Débats a reçu des télégrammes de Nancy, disant que de nombreuses patrouilles allemandes ont été stationnées le long de la frontière, dans le but, suppose-t-on, d'arrêter les déserteurs, dont le nombre a augmenté rapidement depuis que les bruits de guerre ont été mis en circulation.

Les mêmes dépêches ajoutent que le gouvernement français a lancé un ordre déclarant que si, par accident, aucune patrouille entrait en France, on se contenterait de prendre note de cette violation de territoire et qu'on en ferait ensuite le sujet d'une protestation diplomatique.

Le Sénat Italien.

Rome, 14 fév.—Le sénat a voté aujourd'hui le budget.

La ratification de M. Depretis de former un cabinet.

La défaite des troupes italiennes à Massouah.

Rome, 13 fév.—Le général Gene, commandant italien à Massouah, fait le rapport suivant: "Dorotti, commandant à Saati, a vu, le 25 janvier, à 11 h. A. M., les hauteurs occupées par des milliers d'Abyssiniens, qui disparurent dès qu'on eut tiré sur eux quelques bombes.

Boretti envoya alors un détachement sous les ordres du lieutenant Como, qui surprit l'ennemi et lui livra combat. Celui-ci s'avança avec intrépidité de tous côtés à 300 yardes des positions italiennes.

Un combat désespéré se livra alors, qui dura jusqu'à 5 heures, quand l'ennemi se retira. Boretti demanda des renforts et le général Gene envoya une colonne sous le commandement du colonel Deerratoforis.

La colonne a été retardée par la difficulté du transport.

Deerratoforis demande d'autres troupes et artillerie. Pendant que ces derniers renforts étaient en route, on apprit que les hommes de ce dernier avaient été massacrés, après avoir formé un carré et s'être défendus jusqu'au dernier homme, après avoir épuisé la dernière cartouche.

Lorsque les renforts arrivèrent, ils trouvèrent les corps des hommes de Deerratoforis gisant à terre dans l'ordre dans lequel ils étaient tombés, et l'ennemi retraitant. Un grand nombre des cadavres ont été mutilés.

M. Depretis formera un cabinet.

Rome, 13 fév.—M. Depretis a consenti à former un cabinet conjointement avec le comte de Robilanti.

Assemblées nationalistes.

Dublin, 13 février.—Aujourd'hui à Longfield on a refusé des aliments et un gîte à 200 agents de police.

Michael Davitt est arrivé ce matin. Il a refusé d'accepter une copie de la proclamation du gouvernement prohibant l'assemblée nationaliste projetée.

Davitt a présidé à l'assemblée cette après midi, dans la salle de la Ligue qui était barricadée. Au cours de la soirée il a prononcé un autre discours à Woodford.

Samedi, à minuit, des bandes d'Orangistes et de Catholiques ont en une rixe et se sont lancé des pierres sur la route Falls à Belfast. Elles ont été ensuite dispersées par la police. Un individu a été poignardé et plusieurs agents de police ont reçu des contusions.

L'assemblée qui devait avoir lieu aujourd'hui à Youghal et qui a été prohibée par le gouvernement, a été tenue à Terry Point, Waterford.

M. Tanner y a prononcé un discours.

La population a brûlé les exemplaires de la proclamation, au milieu des vivats et des murmures.

Après le meeting, la foule est retournée à Youghal et a un plusieurs rixes avec la police.

Un police attaquée par des socialistes.

Glasgow, 13 fév.—Quelques orateurs socialistes ont harangué aujourd'hui une foule au monument Nelson, au nom des travailleurs de Lanark. A la fin du meeting, la police a cheval a été attaquée à coups de pierres et assaillie de boue. Les agents de police ont alors chargé et dispersé la populace.

La Gazette Nationale.

Berlin, 13 fév.—La Gazette Nationale dit que l'empereur de Russie a envoyé une lettre amicale à l'empereur Guillaume.

La même feuille nie qu'il y ait eu des mouvements extraordinaires de troupes en Alsace Lorraine.

L'archevêque de Posen Ghosen a interdit aux membres du clergé de son diocèse d'être candidats à aucun corps législatif.

Le gouvernement français.

Berlin, 13